

Canadair Limitée—Loi

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je remercie le député de cette précision. Je pense qu'il est temps de reprendre le débat.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame la Présidente, je désire parler de ce projet de loi car il soulève des questions fondamentales en ce qui concerne non seulement l'idéologie, mais également les promesses que les partis politiques ont faites pour tenter de se faire élire.

Dans sa déclaration du 27 août 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) déclarait que les contribuables avaient fait un gros investissement dans Canadair et de Havilland. Il disait également que cet investissement devait nous rapporter sur le plan de l'emploi, des ventes et du développement. C'est vrai et nous sommes d'accord avec cet objectif.

Les Canadiens ont fait des investissements considérables, par l'entremise du gouvernement et du régime fiscal, dans une foule d'entreprises. Ils le font depuis plusieurs dizaines d'années. Cependant, les gouvernements ont beaucoup de mal à gérer une entreprise à laquelle ils ne croient pas ou à conserver une chose dont ils ne veulent pas. Cela a été le cas des gouvernements libéraux et conservateurs depuis la Confédération. Ils n'ont pas créé des sociétés d'État parce qu'ils y croyaient. Ils n'ont pas racheté des industries ou investi l'argent des contribuables dans les entreprises publiques parce qu'ils estimaient que c'était la bonne chose à faire. Dans la plupart des cas, ils l'ont fait parce que le secteur privé n'a pas su assurer des services publics essentiels ou réaliser les objectifs nationaux ou parce qu'il a refusé de le faire.

Les partis libéral et conservateur ont répandu le mythe conservateur selon lequel il est possible de confier ce genre de responsabilités au secteur privé, aux forces du marché libre. Ils croient que le gouvernement ne doit pas s'ingérer dans le secteur privé ou qu'il doit y jouer un rôle minime. Toutefois, l'expérience de ces dernières décennies a démontré que le secteur privé s'empressait d'aller tendre la main au gouvernement lorsqu'il éprouvait des difficultés. Cela fait 120 ans que nous renflouons le secteur privé. Un ancien député fort estimé avait parfaitement raison lorsqu'il a qualifié les sociétés de parasites en 1972 et 1974. Nous avons payé pour le CP, mais nous n'en sommes pas propriétaires. Nous avons créé le CN à partir de cinq compagnies de chemin de fer qui avaient fait faillite. Les contribuables ont fait un premier investissement de plus de un milliard de dollars au début des années 20. Cela représentait une grosse somme. Au cours des décennies suivantes, les détenteurs d'obligations et les actionnaires ont récupéré leur argent. Ils n'ont rien perdu. Les contribuables ont continué à payer.

• (1220)

Lorsque le CN commence enfin à gagner de l'argent, ce n'est qu'une hypothèse, mais je ne crois pas me tromper de beaucoup en disant que, depuis quelques années, il a payé environ 40 ou 50 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires, les contribuables canadiens, ces derniers ont autant droit à un rendement sur leur investissement que tous ceux qui ont investi dans le marché des actions ou des obligations. Cependant, pour une raison ou une autre, lorsque le contribuable investit par l'entremise de son gouvernement, il n'est pas censé

obtenir un rendement raisonnable sur cet investissement. Il est toujours perdant. Si un investisseur privé place son argent dans une banque, par exemple, nous devons veiller sur ses intérêts si la banque fait faillite. Si c'est l'industrie aéronautique qui fait banqueroute, le contribuable doit renflouer les investisseurs privés. Le rachat de Canadair a coûté 48 millions au départ. J'ai oublié combien il avait fallu déboursier pour de Havilland. Pourquoi avons-nous fait cela? Il s'agissait de deux objectifs louables: préserver les emplois et conserver le potentiel de recherche et de développement déjà en place. Cependant, j'estime que ces objectifs ont été relégués au deuxième et au troisième rangs et qu'on a surtout cherché à renflouer les sociétés privées aux frais des contribuables.

Chaque fois que le gouvernement investit les deniers publics dans ce genre d'entreprise, le contribuable doit conserver un droit de propriété. J'avancerais de nouveau les arguments que j'ai déjà invoqués pour la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Quand le gouvernement canadien partage 650 millions de dollars par an à peu près également entre le Canadien Pacifique et le Canadien National, nous prétendons aujourd'hui comme hier que la subvention accordée au CN augmente d'autant la mise de fonds des Canadiens dans le CN. Pour ce qui est de la somme octroyée au CP, les Canadiens devraient en obtenir des actions donnant le droit de vote. On ne doit pas se contenter de leur verser des fonds et les laisser ensuite agir à leur guise.

Toutefois, même quand les investissements se chiffrent à des milliards, on ne s'inquiète guère du droit collectif des contribuables d'obtenir un rendement sur ce placement. Au lieu de cela, on considère ces placements comme une ingérence du gouvernement dans le secteur privé, qu'il s'agisse des entreprises privées qui supplient le gouvernement fédéral de venir à leur rescousse, de l'industrie aéronautique, d'institutions financières ou une foule d'autres qui ont été renflouées à maintes reprises. Dans le cas présent, le contribuable doit assumer la dette à long terme de Canadair s'élevant à 1,2 milliard de dollars. Je croyais d'usage quand on prend en charge une entreprise d'accepter la clientèle et les comptes à recevoir mais il s'impose aussi d'accepter les comptes à payer. Mais pas ici. C'est étrange. Je n'ai jamais vu d'exemple plus frappant où on a recours à deux poids, deux mesures.

On a également agi de la même façon dans d'autres cas. Nous avons assumé la dette du CN qui s'élevait à des milliards de dollars et c'est seulement lors du dernier refinancement que nous avons augmenté la proportion de participation. Durant les décennies précédentes, la dette du CN était épongée et inscrite au passif du bilan canadien.

A peu près à l'époque où la CDIC a commencé à lancer des appels d'offre pour Canadair, le gouvernement fédéral a subitement amélioré la situation financière de Canadair en lui versant une aide immédiate de 31 millions de dollars plus 20 millions pour une entreprise mixte en Allemagne de l'Ouest et un montant indéterminé de financement non encore versé. Nous avons donc déjà investi dans l'entreprise 51 millions de dollars que nous devons déduire de la somme de 120 millions que la société Canadair est censée verser aux Canadiens.